LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

ACIONNYS FORMATION
16, allée des mouettes
45 730 Saint Benoit / Loire
02 38 38 03 46
contact@acionnys-formation.fr
www.acionnys-formation.fr

BIENVENUE CHEZ

ACCIONYS FORMATION



NOUS SOMMES ACIONNYS !

Société à mission

VERSION 1 – MARS 2022 (maj novembre 2024)

Accueillir un stagiaire en situation de handicap chez Acionnys Formation

Introduction **p3**

Procédures d'accueil handicap chez Acionnys Formation **p4**

1-Organisation **p4**

2-Modalités d'accompagnement **p4**
- ✓ **Handicap moteur** **p5**
- ✓ **Handicaps sensoriels** **p6**
- ✓ **Handicap mental** **p7**
- ✓ **Maladies invalidantes** **p8**
- ✓ **Handicaps psychiques** **p9**
- ✓ **Autres handicaps et troubles** **p10**

3-Partenaires et contacts utiles **p11**

Introduction

La Loi du 11 février 2005 portant sur **l'inclusion**, et pour **« l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »** a mis en avant les principes de **non-discrimination** et de **droit à la compensation du handicap**.

La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- ✓ Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination
- ✓ Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- ✓ Développer l'accessibilité des formations
- ✓ Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation
- ✓ S'assurer de la bonne accessibilité des locaux

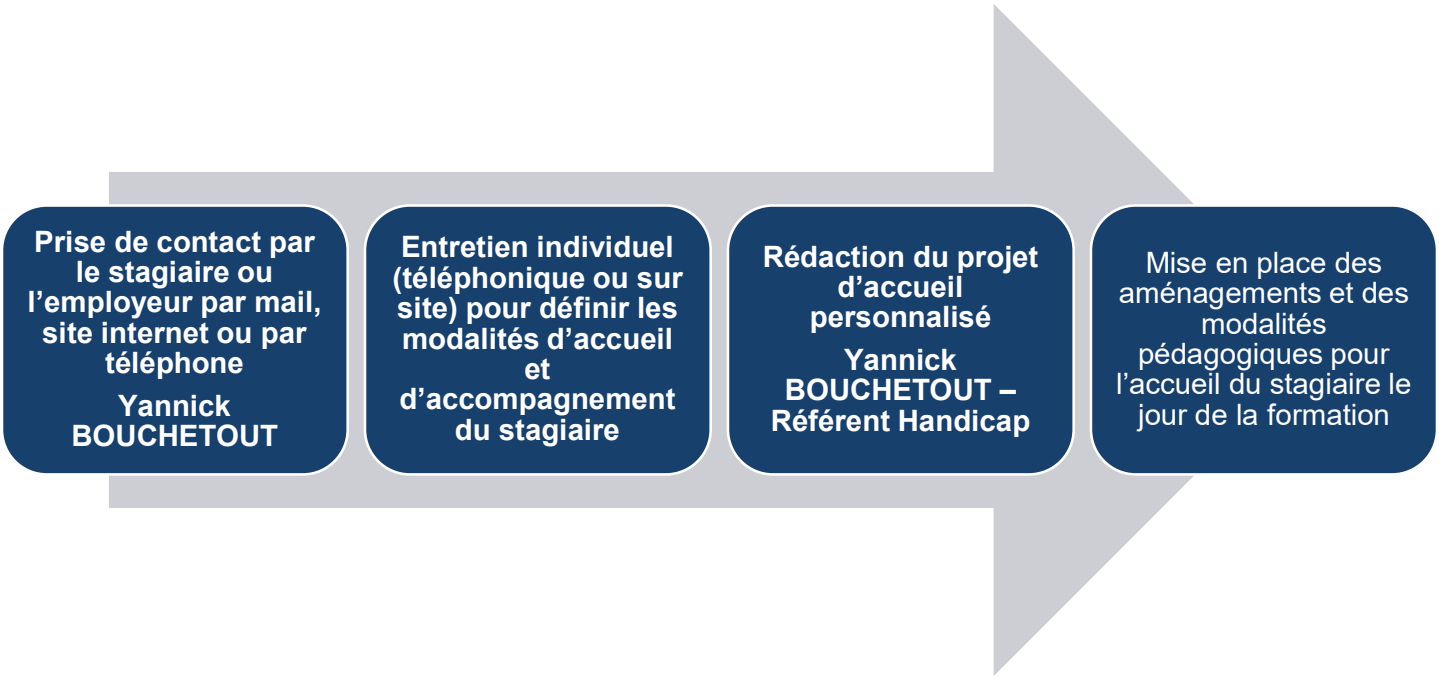
Chaque organisme doit définir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation.

Ces aménagements portent sur :

- ✓ L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation
- ✓ L'adaptation des rythmes et des temps de formation
- ✓ L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils

Procédures d'accueil Handicap chez Acionnys Formation

1). Organisation



2). Modalités d'accompagnement

→ Modalités d'accompagnement communes

- **Accessibilité et aménagement du lieu de formation :**
 - ✓ Place de parking à proximité du site
 - ✓ Salle de formation située au rez-de-chaussée, aménagée et proche de l'entrée du bâtiment
 - ✓ Sanitaires adaptés et proches de l'entrée du lieu de formation
 - ✓ Transmission des informations en amont (transports, modalités d'accès, plan d'accès simplifié)
 - ✓ Accompagnement si besoin dans les déplacements
 - ✓ Lieu de restauration adapté pour les personnes à mobilité réduite
 - ✓ Signalétique adaptée dans le lieu de formation
 - ✓ Référent handicap présent sur le lieu de formation pour l'accueil en cas de besoin

- **Aménagement de la formation :**
 - ✓ Transmission des contenus pédagogique en amont de la formation
 - ✓ Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires
 - ✓ Temps de pause supplémentaires si nécessaire
 - ✓ Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation
 - ✓ Accompagnement individuel

- **Aménagements pédagogiques :**
 - ✓ Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
 - ✓ Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite)
 - ✓ Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes)
 - ✓ Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation
 - ✓ Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap

→ Handicap moteur

Le handicap moteur se caractérise par une aptitude limitée à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à mouvoir certaines parties du corps.

Incapacités ou capacités réduites : dans les mouvements, la marche, les transferts, les actes simples de la vie quotidienne, l'accessibilité au savoir et à l'information.

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables :

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines	Aides animales
Se déplacer	Canne / béquille Déambulateur Fauteuil roulant	Tierce personne Transports spécialisés	Chien d'assistance
Conserver une posture (assis ou debout), porter des charges	Fauteuil ergonomique Fauteuil verticalisateur Table de formation réglable en hauteur ou inclinable		
Saisir et manipuler des objets	Pince de préhension Tourne page	Tierce personne	Chien d'assistance
Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication	Ordinateur avec clavier et souris adaptée Repose-bras et poignets Pupitre / support de documents Logiciel de dictée vocale	Tierce personne pour la prise de notes Interface de communication	

→Handicaps sensoriels

➢ Handicap visuel

Le handicap visuel se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité.

Incapacités ou capacités réduites : dans la vie quotidienne, familiale et sociale.

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables :

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines	Aides animales
Se déplacer	Repères sonores et podotactiles Signalisation avec code couleur Transports spécialisés	Tierce personne Instructeur en locomotion	Chien guide
Lire et écrire (personnes malvoyantes)	Loupe Lampe d'appoint Télé agrandisseur		
Lire (personnes non-voyantes)	Synthèse vocale Logiciel de reconnaissance de caractère		
Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication	Lampe d'appoint Clavier avec gros caractères Logiciel de grossissement de caractère et d'interface braille / plage et bloc-notes braille Machine à écrire le braille	Tierce personne pour la prise de notes	

➢ Handicap auditif

Le handicap auditif se caractérise par une perte partielle ou totale de l'audition.

Incapacités ou capacités réduites : entendre, parler, maitrise du langage, relations et socialisation, accessibilité au savoir et à l'information, communication, atteintes physiques (surcharge sonore, sécurité).

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables :

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines
Compréhension des messages et communication directe et oralisation	Casque amplificateur de voix Système haute fréquence (micro haute fréquence) Borne auditive Ardoise effaçable	Instructeur en langage des signes Interface de communication
Communication et formation à distance	Système de Visio interprétation	Instructeur en langage des signes
Communication écrite		Tierce personne pour la prise de notes

→ Handicap mental

Le handicap mental (déficience mentale / intellectuelle) se caractérise par une difficulté à comprendre, ainsi qu'une limitation de la rapidité et de l'efficacité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension et de la cognition, entrainant un déficit du mode de réflexion et des capacités d'apprentissage.

Incapacités ou capacités réduites : acquérir des connaissances et des compétences (problème de mémorisation, d'attention, d'abstraction et d'application des acquis - savoir-faire -), relations et socialisation, communication, autonomie.

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables :

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines
Se déplacer et se repérer dans l'espace	Signalisation imagée avec code couleur Transports spécialisés	Référent handicap Désignation d'un référent dans le groupe de stagiaires
Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication	Utilisation d'un logiciel de modélisation conceptuelle Base de données d'images	Auxiliaire professionnel Tierce personne pour la prise de notes
Conserver une posture (assis ou debout), porter des charges	Fauteuil ergonomique Table de formation réglable en hauteur ou inclinable	

→ Maladies invalidantes

Les maladies invalidantes représentent les troubles de la santé invalidant pouvant atteindre les organes vitaux. Ce sont des maladies organiques (pathologies cardiovasculaires, respiratoires, digestives, infectieuses ou immunitaires, endocriniennes, hématologiques, cancérologiques ou neurologiques).

Incapacités ou capacités réduites : restriction d'activité. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives. Constituent un handicap non visible.

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables :

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines

Se déplacer	Canne / béquille Déambulateur Fauteuil roulant	Tierce personne Transports spécialisés Auxiliaire de vie
Conserver une posture (assis ou debout), porter des charges	Fauteuil ergonomique Fauteuil verticalisateur Table de formation réglable en hauteur ou inclinable	
Saisir et manipuler des objets	Pince de préhension Tourne page	Tierce personne
Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication	Ordinateur avec clavier et souris adaptée Repose-bras et poignets Pupitre / support de documents Logiciel de dictée vocale	Tierce personne pour la prise de notes
Administration de soins médicaux		Professionnel de santé

→ Handicap psychique

Le handicap psychique se caractérise par l'atteinte d'une pathologie mentale, entrainant des troubles dans la sphère de la vie sociale, affective. Peut entrainer une perturbation de la personnalité.

Incapacités ou capacités réduites : les personnes atteintes d'un handicap psychique souffrent d'un malaise qui peut se traduire par des comportements éloignés des conduites et codes sociaux habituels.

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables :

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines

Se déplacer	Transports en commun ou transports spécialisés	Référent handicap Désignation d'un référent dans le groupe de stagiaires
Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication	Utilisation d'un PDA Communication par mail Consignes écrites	Auxiliaire professionnel Tierce personne pour la prise de notes

→ Autres handicaps et troubles

Handicap	Situations problématiques
Polyhandicap : handicap grave à expression multiples, associant une déficience motrice et intellectuelle	Difficultés et / ou incapacité à effectuer seuls les actes essentiels et actes de la vie ordinaire
Pluri handicap : association de plusieurs déficiences physiques ayant le même degré de gravité, empêchant de de déterminer une déficience principale (incidences sur la prise en charge et l'accompagnement)	Difficultés et / ou incapacité à effectuer seuls les actes essentiels et actes de la vie ordinaire Notion de sur handicap : aggravation d'un handicap existant par les difficultés relationnelles ou d'adaptation qu'il provoque
Troubles de la parole et du langage : perturbation durable et significative de la structuration du langage parlé	Difficultés de communication vocale
Handicap cognitif : situation de handicap qui touche les personnes souffrant de dysfonctionnements neurologiques	Difficultés et / ou incapacité à effectuer seuls les actes essentiels et actes de la vie ordinaire
◦Autisme et troubles envahissant du développement (TED)	Troubles graves de la communication
◦ Troubles cognitifs spécifiques développementaux (DYS : dyslexie, dysphasie...)	Troubles spécifiques de l'apprentissage
◦ Troubles cognitifs acquis (Traumatismes crâniens (association de troubles physiques, cognitifs, du comportement et de l'adaptation)	Troubles de la mémoire, de l'attention, des fonctions exécutives, du jugement, du raisonnement
◦ Troubles cognitifs évolutifs de l'adulte (Sclérose en plaque, Alzheimer, Parkinson)	Atteinte motrice, sensorielle, sensitive, intellectuelle, troubles psychiques Maladie évolutive imprévisible

Partenaires et contacts utiles

AGEFIPH
35 Av. de Paris, 45000 Orléans
Accueil : 9.00 à 12.00 - 14.00 à 17.00
0800 11 10 09 (numéro gratuit)
https://www.agefiph.fr/centre-val-de-loire

Contacts (par mail uniquement) :
Justine POIGET
Marina EL MAOUJOUDI
rhf-cvl@agefiph.asso.fr

MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) du Loiret
15 Rue Claude Lewy, 45100 Orléans
Accueil : Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (16 h le vendredi)
02 38 25 40 40
https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/45
mda.contact@loiret.fr

Emploi et formation professionnelle

Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)
35 Av. de Paris, 45000 Orléans
Accueil : 9.00 à 12.00 - 14.00 à 17.00
0800 11 10 09 (numéro gratuit)
https://www.agefiph.fr/centre-val-de-loire

Cap emploi 45
4 Rue de Monbary Pôle 45, 45140 Ormes
02 38 78 18 90
https://www.capemploi-45.com/
infos@capemploi45.net

Hanploi
01 44 52 40 69
Accueil : Du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h et de 14h à 17h
https://www.hanploi.com/
contact@unirh-thransition.com